

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU PROGRAMME PROMOD SECONDE VIE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après, les « CGU ») sont établies par la société PROMOD, Société par actions simplifiée au capital social de 11 943 188 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, sous le numéro 685 420 606, ayant son siège social au Chemin du Verseau – 59700 Marcq-en-Baroeul, (ci-après « PROMOD »).

Elles s'adressent à tout particulier, client de PROMOD (ci-après le « Client »), souhaitant participer au programme PROMOD SECONDE VIE (ci-après le « Programme »). Le Programme comprend la collecte en boutique de vêtements femme de seconde main de la marque PROMOD, leur tri, leur contrôle qualité, leur préparation à la revente et leur remise en vente dans les corners Seconde Vie de certaines boutiques PROMOD participantes. Les modalités du Programme sont présentées sur le site internet et l'application mobile PROMOD.

Le Programme concerne exclusivement la collecte de vêtements femme en très bon état de la marque PROMOD, à l'exclusion des chaussures, accessoires, bijoux, articles de lingerie, maillots de bain et articles de sport.

Le Programme permet, sous réserve du respect des présentes CGU, de déposer gratuitement en caisse, dans les boutiques PROMOD participantes listées à l'adresse suivante : <https://www.promod.fr/fr-fr/promod-reprise--lpblt69201f2dcf493d71/>, des vêtements femme de seconde main afin d'obtenir des points convertibles en Récompense dans le cadre du programme de fidélité PROMOD CLUB.

1. OBJET DES CGU

Les présentes CGU visent à définir les conditions de participation au Programme Seconde Vie proposé par PROMOD. Le Programme permet aux Clients de déposer en boutique des vêtements femme de la marque PROMOD répondant aux critères d'éligibilité définis dans les présentes CGU, en contrepartie de points convertibles en Récompense dans le cadre du programme PROMOD CLUB.

Les présentes CGU ont également pour objet d'informer les Clients du devenir des articles collectés, lesquels peuvent être triés, contrôlés, réétiquetés puis proposés à la vente dans les corners Seconde Vie des boutiques PROMOD participantes. [Cliquez ici pour voir les récompenses disponibles sur le programme PROMOD CLUB.](#)

2. ACCEPTATION DES CGU

Tout Client souhaitant déposer des articles dans une boutique PROMOD participante déclare avoir pris connaissance des présentes CGU, disponibles dans la rubrique « JE RAPPORTE » du site internet et de l'application mobile PROMOD.

Les présentes CGU sont également tenues à la disposition du Client dans les boutiques PROMOD participantes.

L'acceptation des CGU se matérialise par la validation de la pré-déclaration dans l'application mobile PROMOD puis par le dépôt des articles en boutique. Le dépôt vaut acceptation expresse et sans réserve des présentes CGU.

Le Client s'engage à lire attentivement les présentes CGU avant validation du dépôt de ses articles en boutique.

3. CHAMP D'APPLICATION DES CGU

Les présentes CGU s'appliquent aux vêtements femme de la marque PROMOD déposés dans les boutiques PROMOD participantes, à l'exclusion des chaussures, accessoires, bijoux, articles de lingerie, maillots de bain et articles de sport.

Le service proposé est réservé aux particuliers majeurs qui agissent à des fins non-professionnelles. En tout état de cause, il est entendu que PROMOD s'adresse à des Clients exclusivement « consommateurs » telle que cette notion est définie par l'article liminaire du Code de la consommation.

PROMOD se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, en tout ou partie, les CGU. Les Clients sont invités à consulter régulièrement les CGU afin de prendre connaissance des changements éventuels effectués.

4. LE SERVICE COLLECTE-VETEMENTS

4.1 Conditions d'accès au service

Le service est accessible dans toutes les boutiques PROMOD listées à l'adresse suivante <https://www.promod.fr/fr-fr/promod-reprise--lpblt69201f2dcf493d71/> et de manière ponctuelle dans toutes les boutiques Promod en France, Belgique, Luxembourg et Suisse.

Pour bénéficier de ce service, le Client doit adhérer au PROMOD CLUB et avoir téléchargé et mis à jour l'application Promod.

En utilisant La Collecte, le Client déclare :

- Être majeur ;
- Être une personne physique agissant en qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation et ne pas utiliser La Collecte en qualité de professionnel ou de non-professionnel au sens de la disposition précitée. Il est rappelé aux Clients que toute pratique consistant pour un professionnel à se faire passer pour un non professionnel ou un consommateur constitue une pratique commerciale trompeuse sanctionnée par les tribunaux français jusqu'à 300.000 euros d'amendes et 2 ans d'emprisonnement ;
- Que les informations communiquées à la conseillère lors du dépôt sont fiables et correctes. Ces informations seront communiquées par le Client sous sa seule responsabilité.

Afin de pouvoir obtenir la Récompense, le Client accepte sans réserve les CGU et s'engage à les respecter.

4.2 Offre de service

La Collecte permet au Client de déposer des vêtements femme de seconde main de la marque PROMOD, à l'exclusion des chaussures, accessoires, bijoux, articles de lingerie, maillots de bain et articles de sport, dans les conditions prévues par les présentes CGU.

Les vêtements collectés s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire visant à prolonger leur durée de vie. Après leur dépôt en boutique, les articles font l'objet d'une vérification de conformité aux critères du Programme.

Les articles répondant aux critères de qualité sont triés, réétiquetés puis proposés à la vente dans les corners Seconde Vie des boutiques PROMOD participantes, dont la liste est disponible sur le site internet et l'application mobile PROMOD à l'adresse suivante : [Boutiques proposant l'offre Seconde Vie](#)

Les articles qui ne répondent pas ou plus aux critères permettant leur commercialisation peuvent être orientés vers une autre filière de valorisation, notamment la revente par des partenaires spécialisés, le don à des associations, le recyclage ou la valorisation énergétique.

Le Client peut obtenir des informations sur le devenir des vêtements collectés en adressant une demande à l'un des moyens de contact mentionnés à l'article 8 « ASSISTANCE PROMOD ».

4.3 Processus de collecte

Le processus de collecte est le suivant :

- Le Client, membre du programme de fidélité PROMOD CLUB, prend d'abord connaissance, dans la rubrique « JE RAPPORTE » du site internet ou de l'application mobile PROMOD, du processus de collecte et des critères d'éligibilité à respecter pour obtenir la Récompense.
- Il télécharge l'application mobile PROMOD, s'identifie sur son compte fidélité et procède à une pré-déclaration des articles à déposer en magasin via la rubrique JE RAPPORTE. Dès validation de la pré-déclaration, le Client dispose d'un délai maximal de 30 jours calendaires pour déposer ses articles en boutique dans le cadre d'une collecte permanente.

Dans le cas d'une collecte ponctuelle, ce délai pourra être raccourci. Il sera alors précisé sur le site internet Promod, l'application Promod sur la page dédiée à ladite collecte ou directement dans les magasins participants.

Passé ce délai, la reprise des articles ne pourra être acceptée en magasin.

- Il se rend ensuite en boutique avec des vêtements femme de la marque PROMOD exclusivement, à l'exclusion des chaussures, accessoires, bijoux, articles de lingerie, maillots de bain et articles de sport. Le dépôt est limité à dix (10) articles et à l'attribution de 500 points PROMOD CLUB par jour. À son arrivée en boutique, le Client présente son QR code d'identification PROMOD CLUB ou communique ses nom et prénom à un membre de l'équipe.
Un membre de l'équipe recherche le compte PROMOD CLUB et la pré-déclaration du Client à partir des informations nécessaires à son identification.
Le membre de l'équipe vérifie ensuite la conformité des articles aux critères d'éligibilité définis à l'article 4.5. Les points PROMOD CLUB sont attribués conformément au barème mentionné à l'article 5.

Après leur dépôt en boutique, les articles sont collectés puis soumis à un contrôle qualité. Les articles conformes aux exigences du Programme Seconde Vie sont triés, préparés et réétiquetés afin d'être remis en vente dans les corners Seconde Vie des boutiques PROMOD participantes.

Certains contrôles complémentaires peuvent être réalisés après la collecte afin de confirmer l'orientation définitive d'un article vers la revente, le don, le recyclage ou toute autre filière de valorisation.

Ces contrôles complémentaires sont sans incidence sur la Récompense attribuée au Client lors de l'acceptation des articles en boutique.

4.4 Tri, préparation et revente des articles

Les vêtements déposés par le Client deviennent la propriété de PROMOD dès leur acceptation en boutique.

Après leur collecte, les articles font l'objet d'un ou plusieurs contrôles qualité destinés à vérifier leur conformité aux critères du Programme Seconde Vie.

Les articles sélectionnés pour la revente sont ensuite triés, préparés et réétiquetés avant d'être proposés dans les corners Seconde Vie des boutiques PROMOD participantes.

La liste des boutiques proposant un corner Seconde Vie est consultable sur le site internet et l'application mobile PROMOD à l'adresse suivante : [Boutiques proposant l'offre Seconde Vie](#)

Tout article de seconde main acheté dans un corner Seconde Vie peut être échangé ou donner lieu à l'émission d'un avoir valable six (6) mois. Aucun remboursement ne sera accordé au titre de cette politique commerciale, sans préjudice des droits dont bénéficie le Client au titre des garanties légales applicables.

Les articles qui ne répondent pas ou plus aux critères permettant leur commercialisation peuvent être réorientés vers une autre filière de valorisation, notamment la revente par des partenaires spécialisés, le don à des associations, le recyclage ou la valorisation énergétique.

Le Client reconnaît et accepte que PROMOD détermine librement la filière de destination la plus adaptée à chaque article collecté.

4.5 Éligibilité à la Récompense

Les articles déposés par le Client doivent être des vêtements femme de la marque PROMOD, à l'exclusion des chaussures, accessoires, bijoux, articles de lingerie, maillots de bain et articles de sport, et répondre aux critères d'éligibilité suivants :

a. Qualité des vêtements

Les vêtements collectés doivent respecter la Charte qualité annexée aux présentes CGU. Ils doivent notamment être propres, en excellent état, de la marque PROMOD, ne pas être contrefaits ni faits maison et comporter obligatoirement l'étiquette de marque. Les étiquettes de taille et de composition ne sont pas obligatoires, conformément à la Charte qualité.

b. Quantité de vêtements

Le Client peut déposer au maximum dix (10) articles par jour, dans la limite de 500 points PROMOD CLUB attribués par jour. Au-delà de l'un de ces plafonds, aucun article supplémentaire ne pourra être accepté le même jour.

L'appréciation du respect des critères d'éligibilité, et notamment de la Charte qualité, relève des équipes des boutiques PROMOD. En cas de refus total ou partiel des vêtements présentés, PROMOD n'est pas tenue de motiver sa décision, ce que le Client reconnaît et accepte expressément. Les articles acceptés en boutique peuvent faire l'objet d'un second contrôle après leur collecte. Ce contrôle est sans incidence sur le transfert de propriété, qui est définitif, ainsi que sur les points attribués au Client lors de l'acceptation des articles en boutique.

5. RECOMPENSE

Après contrôle des articles par l'équipe de la boutique PROMOD, le Client se voit attribuer immédiatement des points PROMOD CLUB sur son compte fidélité, en fonction de la catégorie des articles déposés et répondant aux critères d'éligibilité. Le nombre de points attribués est déterminé conformément au barème applicable, dans la limite de 500 points PROMOD CLUB par jour. Le barème applicable est [consultable ici](#). PROMOD se réserve le droit de modifier ce barème à tout moment.

Les points ainsi attribués peuvent être utilisés conformément aux modalités prévues au présent article et, pour les Récompenses relevant du programme PROMOD CLUB, selon les conditions applicables à ce programme. Les offres disponibles sont consultables sur la [page PROMOD CLUB](#).

Le jour du dépôt, le Client peut utiliser immédiatement en boutique les points attribués correspondant à un palier disponible, dans la limite des remises proposées en boutique à cette date.

Lorsque le Client n'utilise pas immédiatement ses points, ceux-ci demeurent disponibles sur son compte PROMOD CLUB. Un chèque fidélité est alors émis automatiquement par courriel dans un délai maximal de sept (7) jours suivant son dernier achat, selon le barème suivant :

- 150 points : 6 € ;
- 200 points : 8 € ;
- 250 points : 10 € ;
- 300 points : 12 € ;
- 400 points : 16 € ;
- 500 points : 20 €.

Un seul chèque fidélité automatique peut être émis et actif à la fois. Tant que celui-ci n'a pas été utilisé, aucun nouveau chèque fidélité automatique ne peut être émis. Les chèques fidélité émis au titre des points attribués dans le cadre du Programme Seconde Main sont valables pendant six (6) mois à compter de leur émission.

PROMOD se réserve le droit de modifier les modalités et le barème de conversion des points en chèque fidélité. Toute modification s'applique aux points attribués postérieurement à son entrée en vigueur.

Les chèques fidélité mentionnés au présent article sont utilisables sans minimum d'achat et sont cumulables avec d'autres opérations promotionnelles, sous réserve des conditions propres à ces opérations.

L'acceptation des articles en boutique entraîne leur transfert irréversible de propriété au profit de PROMOD. Le Client ne peut prétendre à aucune autre indemnisation ou contrepartie que l'attribution des points PROMOD CLUB conformément au barème applicable, lesquels peuvent être utilisés ou convertis en Récompenses selon les modalités prévues au présent article.

6. DONNEES PERSONNELLES

Pour l'utilisation de La Collecte, les données à caractère personnel saisies et traitées sont les mêmes que celles déjà fournies lors de l'inscription au PROMOD CLUB.

6.1 Responsabilité de PROMOD

PROMOD agit en qualité de responsable de traitement pour la gestion du dépôt des articles et l'attribution de la Récompense.

6.2 Autres traitements de données personnelles

En dehors des traitements visés à l'article 6.1, PROMOD peut également traiter les données personnelles du Client pour la gestion de la relation client et l'exécution de ses obligations au titre des présentes CGU, conformément à la réglementation applicable.

Les données personnelles du Client permettent également à PROMOD de réaliser ou de faire réaliser toute étude ou analyse correspondante, afin de répondre au mieux aux besoins du Client, notamment dans le cadre d'une demande auprès de son service clients.

Pour la collecte des données et l'envoi de la Récompense PROMOD est l'unique responsable de traitement, tout comme pour l'envoi de ses propres communications électroniques.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés), Le Client dont les données à caractère personnel sont traitées bénéficie des droits d'accès, de rectification, de mise à jour, de

portabilité, d'effacement des informations qui le concernent ainsi qu'un droit à la limitation du traitement. Le Client peut aussi, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant, sans motif et sans frais.

Le Client peut également définir le sort de ses données après sa mort et choisir que ses données soient ou non, communiquées à un tiers qu'il aura préalablement désigné.

Le Client peut exercer ses droits auprès de PROMOD par courriel à privacy@promod.fr ou par courrier à PROMOD – DPO – Chemin du Verseau 59700 Marcq-en-Baroeul.

Le Client dispose également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

7. RESPONSABILITE ET CAS DE FORCE MAJEURE

7.1 Responsabilité du Client

Le Client s'engage à respecter strictement les obligations découlant des CGU ainsi que la réglementation en vigueur.

7.2 Responsabilité de PROMOD

La responsabilité de PROMOD ne pourra être recherchée en cas de suspension du service quelle qu'en soit la durée. La responsabilité de PROMOD ne saurait être engagée pour tous les inconvénients et dommages inhérents à l'utilisation d'internet notamment en cas d'impossibilité d'accéder temporairement aux systèmes d'enregistrement des dépôts en boutique, pour des opérations de maintenance technique, en cas de dysfonctionnement ou d'interruptions des réseaux de transmission, en cas d'attaques virales, intrusion illicite des services par un Client ou par un tiers, en cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite des services par un Client ou par un tiers, en cas de non-respect des présentes CGU imputable aux Clients, en cas de retard ou d'inexécution de ses obligations lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure, en cas de cause étrangère.

7.3 Force majeure

La responsabilité de PROMOD ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGU découle d'un cas de force majeure.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

En cas de survenance d'un des événements susvisés, PROMOD s'efforcera d'informer le Client dès que possible.

8. ASSISTANCE PROMOD

PROMOD met à la disposition des Clients une Assistance téléphonique au numéro suivant : 03.20.01.14.03 (numéro non surtaxé), disponible du lundi au vendredi de 10h00 à 14h (hors jours fériés).

Toute réclamation écrite du Client devra être transmise :

- Par courrier à : PROMOD, Service Clients, Chemin du Verseau 59700 Marcq-en-Baroeul, ou

- Par courriel à : service@promod.fr.

9. VALIDITE DES CGU

Si l'une quelconque des stipulations des CGU venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Clients à méconnaître les présentes CGU.

10. DISPOSITIONS GENERALES

Le fait que PROMOD ou un Client n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des CGU, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque de celles-ci, les titres seront déclarés inexistantes.

11. REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française et les litiges susceptibles d'intervenir relèvent des juridictions françaises.

Dans l'hypothèse où un litige naîtrait de la présente relation contractuelle, les parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à rechercher une solution amiable.

À cette fin, le Client est invité à adresser un courriel à service@promod.fr ou à contacter l'Assistance PROMOD au numéro et aux horaires indiqués à l'article 8 des présentes CGU.

PROMOD s'efforcera de trouver une solution amiable pour les litiges éventuels pouvant intervenir lors de l'utilisation de La Collecte. Conformément à la législation en vigueur, le Client est informé qu'il a la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement d'un litige.

En application de l'article L. 616-1 du Code de la consommation, PROMOD communique au consommateur les coordonnées du médiateur de la consommation dont il relève. Le Client peut ainsi contacter le médiateur suivant :

SAS MEDIATION SOLUTION

222 chemin de la bergerie - 01800 Saint Jean de Niois

contact@sasmediationsolution-conso.fr

Au niveau national, le Client peut formuler sa déclaration en se rendant sur le site suivant : <https://signal.conso.gouv.fr/>

Au niveau européen, le Client peut consulter les informations de la Commission européenne relatives aux organismes de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation sur le portail [Consumer Redress in the EU](#).

A défaut d'accord amiable entre les Parties à l'issue d'une de ces procédures, le litige sera soumis aux tribunaux français, le tribunal compétent sera celui du défendeur sauf disposition légale contraire.

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du Site internet accessible directement via la rubrique « JE RAPPORTE » intégrée aux propres site internet et application mobile PROMOD, qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit d'auteur, des marques et des brevets. Leur utilisation sans l'autorisation préalable et écrite de PROMOD est susceptible de constituer une contrefaçon et de donner lieu à des poursuites. L'acceptation des présentes CGU vaut reconnaissance par le Client des droits de propriété intellectuelle de PROMOD.

En se connectant sur le Site internet, le Client s'interdit de copier ou télécharger tout ou partie de son contenu, sauf autorisation préalable et expresse de PROMOD.

Sont notamment interdits : l'extraction, la réutilisation le stockage, la reproduction, la représentation ou la conservation de parties quantitativement ou qualitativement substantielles du Site internet, sous quelque forme que ce soit, est interdite au titre des droits du producteur de bases de données, et sauf autorisation préalable écrite du directeur de la publication.

Tout lien hypertexte renvoyant sur le Site internet et utilisant la technique du framing et/ou du in-line linking est formellement interdit. PROMOD se réserve le droit d'interdire tout lien émanant d'un site dont le contenu lui paraîtrait inapproprié, sans que cette interdiction ne soit susceptible d'engager sa responsabilité à quelque titre que ce soit.

PROMOD accorde une licence personnelle, non-exclusive et non cessible au Client l'autorisant à utiliser le Site internet et les informations qu'ils contiennent conformément aux présentes CGU.

Toute autre exploitation dudit Site internet ainsi que de ses contenus est exclue du domaine de la présente licence et ne pourra être effectuée sans l'autorisation préalable expresse de PROMOD.

Dernière mise à jour le 06/10/2026

ANNEXE

CHARTRE QUALITE

Les vêtements collectés doivent être des vêtements de prêt-à-porter féminin de la marque PROMOD, et répondre aux critères de qualité et conformité suivants :

Étiquette Marque	Obligatoire – MARQUE PROMOD
Étiquette Taille	Pas obligatoire
Étiquette Composition	Pas obligatoire
Propreté, Tache(s)/ Odeur	Vêtement propre, aucune tache ni auréole . Pas d'odeur persistante (tabac, cuisine, transpiration...).
Usure	Pas d'usure Pas de détérioration ou craquelure de la matière (cuir, faux-cuir, daim...).
Forme	Pas de déformation du tissu dûe à des lavages répétés ou à un usage intensif.
Délavage Couleur	Pas de délavage ou décoloration de couleur visible – Tolérance pour un vêtement dont le délavage est d'origine et un effet de style.
Boulochage	Très léger boulochage sur zone limitée pouvant être repris à l'aide d'un rase bouloches
Trou(s)	Pas de trous visibles intérieur et extérieur
Zip(s)	Fonctionnels, couleur / vernis intact pour tous les zips
Bouton(s)	Présents et fonctionnels, couleur / vernis intact pour tous les boutons –
Imprimé(s) / motif(s)	Pas d'effacement, ni d'usure ou de craquelure de l'imprimé
Couture	. Pas de Coutures décousues.
Fils de couture/ fils tirés	. Sans fils de couture ou fil tiré qui ne pourrait pas être coupé (ou passer sur l'envers) proprement sans abîmer le vêtement.
Tendance / Fashion	Design d'actualité – Collection et coupe récente Tolérance pour le style vintage pointu / recherché
Modification / Personnalisation	Pas de tolérance. Pas de personnalisation ajoutée (flocage, broderie, patch...).

Catégories non reprises

- **Sous-vêtements**
- **Maillots de bain**
- **Articles de sport**
- **Accessoires mode**
- **Bijoux**
- **Vêtements enfants**
- **Chaussures**